

### Partie A

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

##### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Résine métacrylate

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Résine.

##### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Foussier  
ZA du Monné  
Rue du Châtelet  
72700 ALLONNES  
FRANCE  
Tel : +33 (0) 2 50 821 821

Web www.foussier.fr

##### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +33 (0)471055903

#### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

##### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Non Classé

Dangers pour la santé Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319  
humaine

Dangers pour l'environnement Aquatic Chronic 3 - H412

##### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger H315 Provoque une irritation cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

<b>Mentions de mise en garde</b>	P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.
<b>Mentions de mise en garde supplémentaires</b>	P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
<b>Remarques d'étiquetage</b>	Le produit n'est pas inflammable. Sur la base de résultats de test. UN Test N.1 and ASTM D4359-90

### 2.3. Autres dangers

#### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

##### 3.2. Mélanges

<b>VINYL TOLUENE</b>	<b>10-20%</b>
Numéro CAS: 25013-15-4	Numéro CE: 246-562-2
<b>Classification</b>	
Flam. Liq. 3 - H226	
Acute Tox. 4 - H332	
Skin Irrit. 2 - H315	
Eye Irrit. 2 - H319	
Asp. Tox. 1 - H304	
Aquatic Chronic 2 - H411	

<b>TITANIUM DIOXIDE</b>	<b>1-5%</b>
Numéro CAS: 13463-67-7	Numéro CE: 236-675-5
<b>Classification</b>	
Non Classé	

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

#### RUBRIQUE 4: Premiers secours

##### 4.1. Description des premiers secours

<b>Ingestion</b>	Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste.
<b>Contact cutané</b>	Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage. Montrer cette Fiche de Données Sécurité au personnel médical.

#### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

**Ingestion** Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

**Contact cutané** Irritant pour la peau.

**Contact oculaire** Irritant pour les yeux.

#### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

**Indications pour le médecin** Aucune recommandation particulière.

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés** Eteindre l'incendie avec de la mousse, du dioxyde de carbone ou de la poudre sèche.

#### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

**Dangers particuliers** Pas considéré être un danger significatif du fait des petites quantités utilisées.

**Produits de combustion dangereux** Oxydes de carbone.

#### **5.3. Conseils aux pompiers**

**Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie** Eviter de respirer les gaz ou vapeurs d'incendie.

**Equipements de protection particuliers pour les pompiers** Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Précautions individuelles** Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

#### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

**Précautions pour la protection de l'environnement** Éviter le rejet dans l'environnement.

#### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

**Méthodes de nettoyage** Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

#### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

**Référence à d'autres sections** Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

#### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Précautions de stockage** Tenir éloigné des matières comburantes, de la chaleur et des flammes. Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

**Classe de stockage** Stockage de produits chimiques.

#### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

**Utilisation(s) finale(s)  
particulière(s)** Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Valeurs limites d'exposition professionnelle

###### VINYL TOLUENE

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 50 ppm 240 mg/m<sup>3</sup>

###### TITANIUM DIOXIDE

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 10 mg/m<sup>3</sup>  
en Ti

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

#### VINYL TOLUENE (CAS: 25013-15-4)

##### DNEL

Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 37 mg/m<sup>3</sup>  
Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 37 mg/m<sup>3</sup>  
REACH dossier d'information

##### PNEC

- eau douce; 0.0498 mg/l
- eau de mer; 0.002 mg/l
- rejet intermittent; 0.013 mg/l
- STP; 1 mg/l
- Sédiments (eau douce); 0.684 mg/kg
- Sédiments (eau de mer); 0.0684 mg/kg
- Sol; 0.133 mg/kg

REACH dossier d'information

#### TITANIUM DIOXIDE (CAS: 13463-67-7)

##### DNEL

Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 10 mg/m<sup>3</sup>  
REACH dossier d'information

##### PNEC

- eau douce; 0.127 mg/l
- eau de mer; 1.0 mg/l
- rejet intermittent; 0.61 mg/l
- STP; 100 mg/l
- Sédiments (eau douce); 1000 mg/kg
- Sédiments (eau de mer); 100 mg/kg
- Sol; 100 mg/kg

REACH dossier d'information

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

##### Equipements de protection



##### Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante. Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants.

##### Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible.

##### Protection des mains

Il est recommandé de porter des gants imperméables résistants aux agents chimiques.

**Autre protection de la peau et du corps** Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané.

**Mesures d'hygiène** Ne pas fumer dans la zone de travail. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Laver rapidement si la peau devient contaminée. Enlever rapidement tout vêtement qui devient contaminé. Utiliser une crème pour la peau appropriée pour prévenir le dessèchement de la peau. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

**Protection respiratoire** Aucune recommandation particulière. Une protection respiratoire peut être nécessaire en cas de contamination de l'air excessive.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** Garder le conteneur fermement scellé quand il n'est pas utilisé.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>	Solide.
<b>Couleur</b>	Chamois.
<b>Odeur</b>	Aromatique.
<b>Seuil olfactif</b>	Indéterminé.
<b>pH</b>	Non applicable.
<b>Point de fusion</b>	Indéterminé.
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	Indéterminé.
<b>Point d'éclair</b>	Non applicable.
<b>Taux d'évaporation</b>	Indéterminé.
<b>Facteur d'évaporation</b>	Indéterminé.
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Indéterminé.
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	Indéterminé.
<b>Autre inflammabilité</b>	Indéterminé.
<b>Pression de vapeur</b>	Indéterminé.
<b>Densité de vapeur</b>	Indéterminé.
<b>Densité relative</b>	1.65 - 1.75 @ 20°C
<b>Densité apparente</b>	Non applicable.
<b>Solubilité(s)</b>	Insoluble dans l'eau.
<b>Coefficient de partage</b>	Indéterminé.
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Indéterminé.
<b>Température de décomposition</b>	Indéterminé.

**Viscosité** Non applicable.

**Propriétés explosives** Non applicable.

**Explosif sous l'influence d'une flamme** Non applicable.

**Propriétés comburantes** Indéterminé.

### **9.2. Autres informations**

#### **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

##### **10.1. Réactivité**

**Réactivité** Les produits suivants peuvent réagir avec le produit: Peroxydes organiques/peroxydes d'hydrogène.

##### **10.2. Stabilité chimique**

**Stabilité chimique** Stable à température ambiante normale.

##### **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

**Possibilité de réactions dangereuses** Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé.

##### **10.4. Conditions à éviter**

**Conditions à éviter** Eviter la chaleur excessive durant des périodes prolongées.

##### **10.5. Matières incompatibles**

**Matières incompatibles** Peroxydes organiques/peroxydes d'hydrogène.

##### **10.6. Produits de décomposition dangereux**

**Produits de décomposition dangereux** Oxydes de carbone.

#### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

##### **11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

###### **Toxicité aiguë - inhalation**

**ETA inhalation (vapeurs mg/l)** 80,18

**Ingestion** Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

**Contact cutané** Provoque une irritation cutanée.

**Contact oculaire** Provoque une irritation des yeux.

**Voie d'exposition** Contact cutané et/ou oculaire.

**Symptômes** Irritation des yeux et des muqueuses. Irritation cutanée.

##### **Informations toxicologiques sur les composants**

##### **VINYL TOLUENE**

###### **Toxicité aiguë - orale**

**Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub>)** 2 255,0 mg/kg

**Espèces** Rat

**ETA orale (mg/kg)** 2 255,0

**Toxicité aiguë - cutanée**

**Toxicité aiguë cutanée (DL<sub>50</sub> mg/kg)** 4 500,0

**Espèces** Rat

**ETA cutanée (mg/kg)** 4 500,0

**Toxicité aiguë - inhalation**

**ETA inhalation (vapeurs mg/l)** 11,0

**Cancérogénicité**

**Cancérogénicité CIRC** CIRC Groupe 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

**TITANIUM DIOXIDE**

**Toxicité aiguë - orale**

**Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub> mg/kg)** 5 000,0

**Espèces** Rat

**Cancérogénicité**

**Cancérogénicité CIRC** CIRC Groupe 2B Possible cancérogène pour l'homme.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**12.1. Toxicité**

**Informations écologiques sur les composants**

**VINYL TOLUENE**

**toxicité aquatique aiguë**

**Toxicité aiguë - poisson** LC50, 96 heures: 23.4 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule)

**Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques** CE<sub>50</sub>, 48 heures: 1.3 mg/l, Daphnia magna

**Toxicité aiguë - plantes aquatiques** CE<sub>50</sub>, 72 heures: 2.6 mg/l, Selenastrum capricornutum

**TITANIUM DIOXIDE**

**toxicité aquatique aiguë**

**Toxicité aiguë - poisson** LC0, >: 1000 mg/l, Leuciscus idus (ide mélanote)  
Informations sur le dossier REACH

**Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques** NOEC, > 48 heures: 3 mg/l, Daphnia magna  
Informations sur le dossier REACH

**Toxicité aiguë - microorganismes** CE<sub>50</sub>, > 3 heures: 1000 mg/l, Boues activées  
Informations sur le dossier REACH

**12.2. Persistance et dégradabilité**

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

**Potentiel de bioaccumulation** Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

**Coefficient de partage** Indéterminé.

**Informations écologiques sur les composants**

**VINYL TOLUENE**

**Coefficient de partage** log Pow: 3.36

**12.4. Mobilité dans le sol**

**Mobilité** Non applicable.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

**12.6. Autres effets néfastes**

**Autres effets néfastes** Non applicable.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Information générale** Elimination des déchets et conteneurs usagés selon les réglementations locales.

**Méthodes de traitement des déchets** Evacuer les déchets via un prestataire agréé pour l'élimination des déchets.

**Classe déchet** Le classement du code de déchet doit être réalisé selon le catalogue européen des déchets (CED).

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

**Général** Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

**14.1. Numéro ONU**

Non applicable.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**

Non applicable.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Aucun marquage transport nécessaire.

**14.4. Groupe d'emballage**

Non applicable.

**14.5. Dangers pour l'environnement**

**Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin**

Non.

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Non applicable.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Transport en vrac Non applicable.  
conformément à l'annexe II de  
la convention Marpol 73/78 et  
au recueil IBC

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE (EU) No 2015/830

Document d'orientation Workplace Exposure Limits EH40.

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

**Information générale** Le produit n'est pas inflammable. Sur la base de résultats de test. UN Test N.1 and ASTM D4359-90

**Commentaires sur la révision** NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

**Date de révision** 13/01/2020

**Numéro de version** 3.000

**Remplace la date** 09/05/2018

**Numéro de FDS** 20340

**Mentions de danger dans leur intégralité** H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H332 Nocif par inhalation.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.

### Partie B

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

##### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Résine métacrylate

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Catalyseur.

##### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur  
Foussier  
ZA du Monné  
Rue du Châtelet  
72700 ALLONNES  
FRANCE  
Tel : +33 (0) 2 50 821 821

Web www.foussier.fr

##### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +33 (0)471055903

#### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

##### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

###### Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Non Classé

Dangers pour la santé humaine Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1 - H317

Dangers pour l'environnement Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410

Santé humaine Peut provoquer des affections cutanées en cas de contact prolongé ou répété. Le produit est irritant pour les yeux et la peau.

Environnement Le produit contient une substance qui est très toxique pour les organismes aquatiques et qui peut entraîner des effets néfastes à long terme sur le milieu aquatique.

Physicochimique Pas considéré être un danger significatif du fait des petites quantités utilisées.

##### 2.2. Éléments d'étiquetage

###### Pictogrammes de danger



<b>Mention d'avertissement</b>	Attention
<b>Mentions de danger</b>	H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>Mentions de mise en garde</b>	P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.
<b>Contient</b>	PEROXYDE DE DIBENZOYLE
<b>Mentions de mise en garde supplémentaires</b>	P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation. P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P391 Recueillir le produit répandu.
<b>Remarques d'étiquetage</b>	Sur la base de résultats de test. Solide - ASTM D4359-90

### 2.3. Autres dangers

#### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

##### 3.2. Mélanges

<b>PEROXYDE DE DIBENZOYLE</b>	<b>10-15%</b>
Numéro CAS: 94-36-0	Numéro CE: 202-327-6
Facteur M (aigu) = 10	Facteur M (chronique) = 10

##### Classification

Org. Perox. B - H241  
Eye Irrit. 2 - H319  
Skin Sens. 1 - H317  
Aquatic Acute 1 - H400  
Aquatic Chronic 1 - H410

<b>BENZOIC ACID,NONYL ESTER,BRANCHED AND LINEAR</b>	<b>5-10%</b>
Numéro CAS: 670241-72-2	Numéro CE: 447-010-5
<b>Classification</b>	
Aquatic Chronic 2 - H411	

<b>ZINC DISTEARATE</b>	1-5%
Numéro CAS: 557-05-1	Numéro CE: 209-151-9
Facteur M (aigu) = 1	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119982400-42
<b>Classification</b>	<b>Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)</b>
Aquatic Acute 1 - H400	-

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

<b>Inhalation</b>	Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Consulter un médecin si une gêne persiste.
<b>Ingestion</b>	Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste.
<b>Contact cutané</b>	Eloigner la personne touchée de la source de contamination. Enlever les vêtements contaminés. Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin si une gêne persiste.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage. Montrer cette Fiche de Données Sécurité au personnel médical.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Ingestion</b>	Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.
<b>Contact cutané</b>	Provoque une irritation cutanée.
<b>Contact oculaire</b>	Irritation des yeux et des muqueuses.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Indications pour le médecin** Aucune recommandation particulière. En cas de doute, consulter un médecin rapidement.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Eteindre l'incendie avec de la mousse, du dioxyde de carbone ou de la poudre sèche.
---------------------------------------	---

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

<b>Dangers particuliers</b>	Aucune précaution de lutte contre l'incendie particulière applicable lorsque des petites quantités sont impliquées dans l'incendie.
<b>Produits de combustion dangereux</b>	Oxydes de carbone.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

<b>Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie</b>	Eviter de respirer les gaz ou vapeurs d'incendie.
<b>Equipements de protection particuliers pour les pompiers</b>	Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Éviter le rejet dans l'environnement.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres sections** Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Précautions d'utilisations** Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail** Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Aucune procédure d'hygiène particulière recommandée mais de bonnes pratiques d'hygiène personnelle doivent toujours être observées lorsque l'on travaille avec des produits chimiques.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Précautions de stockage** Tenir éloigné des produits inflammables et combustibles. Stocker à des températures comprises entre 5°C/41°F et 25°C/77°F.

**Classe de stockage** Stockage de produits chimiques.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Valeurs limites d'exposition professionnelle

##### PEROXYDE DE DIBENZOYLE

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 5 mg/m<sup>3</sup>

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

##### PEROXYDE DE DIBENZOYLE (CAS: 94-36-0)

##### DNEL

Industrie - Ingestion; Long terme : 1.6 mg/kg/jour  
Industrie - Inhalatoire; Long terme : 11.75 mg/m<sup>3</sup>  
Industrie - Contact avec la peau; Long terme : 6.6 mg/kg/jour

##### PNEC

- Sédiments (eau de mer); 0.0338 mg/kg  
- eau de mer; 0.0000602 mg/l  
- eau douce; 0.000602 mg/l  
- STP; 0.35 mg/l  
- Sédiments (eau douce); 0.338 mg/kg

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Equipements de protection



#### Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante.

**Protection des yeux/du visage** Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques.

**Protection des mains** Porter des gants de protection faits des matériaux suivants: Caoutchouc nitrile.

**Autre protection de la peau et du corps** Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané.

**Mesures d'hygiène** Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes.  
Ne pas fumer dans la zone de travail.

**Protection respiratoire** Aucune recommandation particulière.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>	Solide.
<b>Couleur</b>	Blanc cassé.
<b>Odeur</b>	Caractéristique.
<b>Seuil olfactif</b>	Indéterminé.
<b>pH</b>	Non applicable.
<b>Point de fusion</b>	Non applicable.
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	Non applicable.
<b>Point d'éclair</b>	Non applicable.
<b>Taux d'évaporation</b>	Indéterminé.
<b>Facteur d'évaporation</b>	Indéterminé.
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Indéterminé.
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	Indéterminé.
<b>Autre inflammabilité</b>	Indéterminé.
<b>Pression de vapeur</b>	Indéterminé.
<b>Densité de vapeur</b>	Indéterminé.
<b>Densité relative</b>	1.5 - 1.6
<b>Densité apparente</b>	Non applicable.
<b>Solubilité(s)</b>	Indéterminé.

**Coefficient de partage** Indéterminé.

**Température d'auto-inflammabilité** Indéterminé.

**Température de décomposition** >50°C

**Viscosité** > 60 S ISO2431

**Propriétés explosives** Pas d'information disponible.

**Propriétés comburantes** Indéterminé.

### 9.2. Autres informations

#### **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

##### 10.1. Réactivité

**Réactivité** Les produits suivants peuvent réagir avec le produit: Acides. Bases. Amines. Réducteurs forts.

##### 10.2. Stabilité chimique

**Stabilité chimique** Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé. Décomposera à des températures dépassant 50°C.

##### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**Possibilité de réactions dangereuses** Ne polymérisera pas.

##### 10.4. Conditions à éviter

**Conditions à éviter** Eviter le contact avec les réducteurs forts. Eviter la chaleur. Eviter le contact avec les acides et les bases.

##### 10.5. Matières incompatibles

**Matières incompatibles** Réducteurs forts. Acides, non comburants. Acides - organiques. Bases - inorganiques. Bases - organiques. Amines.

##### 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux** Oxydes de carbone.

#### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

##### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

##### Sensibilisation cutanée

**Sensibilisation cutanée** Sensibilisant.

**Inhalation** Pas de danger spécifique pour la santé connu.

**Ingestion** Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

**Contact cutané** Irritant pour la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

**Contact oculaire** Irritation des yeux et des muqueuses.

**Voie d'exposition** Contact cutané et/ou oculaire.

**Symptômes** Irritation cutanée. Irritation des yeux et des muqueuses.

**Considérations médicales** Pas d'information disponible.

### Informations toxicologiques sur les composants

#### PEROXYDE DE DIBENZOYLE

##### Cancérogénicité

**Cancérogénicité CIRC** CIRC Groupe 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1. Toxicité

##### Informations écologiques sur les composants

#### PEROXYDE DE DIBENZOYLE

##### toxicité aquatique aiguë

**C(E)L<sub>50</sub>** 0.01 < C(E)L<sub>50</sub> ≤ 0.1

**Facteur M (aigu)** 10

**Toxicité aiguë - poisson** LC50, 96 heures: 0.06 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

**Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques** CE<sub>50</sub>, 48 heures: 0.11 mg/l, Daphnia magna

**Toxicité aiguë - plantes aquatiques** CE<sub>50</sub>, 72 heures: 0.07 mg/l, Selenastrum capricornutum

##### toxicité aquatique chronique

**Facteur M (chronique)** 10

#### BENZOIC ACID,NONYL ESTER,BRANCHED AND LINEAR

##### toxicité aquatique aiguë

**Toxicité aiguë - poisson** CL<sub>50</sub>, 24 heures: > 1.23 mg/l, Cyprinus carpio (carpe commune)  
CL<sub>50</sub>, 48 heures: > 1.23 mg/l, Cyprinus carpio (carpe commune)  
CL<sub>50</sub>, 72 heures: > 1.23 mg/l, Cyprinus carpio (carpe commune)  
CE<sub>50</sub>, 96 heures: > 1.23 mg/l, Cyprinus carpio (carpe commune)  
CE<sub>100</sub>, 96 heures: > 1.23 mg/l, Cyprinus carpio (carpe commune)  
NOEC, 96 heures: > 1.23 mg/l, Cyprinus carpio (carpe commune)

**Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques** CE<sub>50</sub>, 24 heures: > 2.2 mg/l, Daphnia magna  
CE<sub>50</sub>, 48 heures: > 2.2 mg/l, Daphnia magna  
NOEC, 48 heures: > 2.2 mg/l, Daphnia magna

**Toxicité aiguë - microorganismes** CI<sub>50</sub>, 3 heures: > 1000 mg/l, Boues activées  
NOEC, 3 heures: > 1000 mg/l, Boues activées

#### ZINC DISTEARATE

##### toxicité aquatique aiguë

**C(E)L<sub>50</sub>** 0.1 < C(E)L<sub>50</sub> ≤ 1

**Facteur M (aigu)** 1

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** Pas de données disponibles sur la dégradabilité de ce produit.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Potentiel de bioaccumulation** Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

**Coefficient de partage** Indéterminé.

### **12.4. Mobilité dans le sol**

**Mobilité** Mobile. Le produit est partiellement miscible dans l'eau et peut se répandre dans le milieu aquatique.

### **12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

### **12.6. Autres effets néfastes**

#### **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

##### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Information générale** Elimination des déchets et conteneurs usagés selon les réglementations locales.

**Méthodes de traitement des déchets** Evacuer les déchets via un prestataire agréé pour l'élimination des déchets.

**Classe déchet** Le classement du code de déchet doit être réalisé selon le catalogue européen des déchets (CED).

#### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

##### **14.1. Numéro ONU**

**N° ONU (ADR/RID)** 3077

**N° ONU (IMDG)** 3077

**N° ONU (ICAO)** 3077

**N° ONU (ADN)** 3077

##### **14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**

**Nom d'expédition (ADR/RID)** ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (CONTAINS BENZOYL PEROXIDE, BENZOIC ACID, NONYL ESTER, BRANCHED AND LINEAR)

**Nom d'expédition (IMDG)** ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (CONTAINS BENZOYL PEROXIDE, BENZOIC ACID, NONYL ESTER, BRANCHED AND LINEAR)

**Nom d'expédition (ICAO)** ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (CONTAINS BENZOYL PEROXIDE, BENZOIC ACID, NONYL ESTER, BRANCHED AND LINEAR)

**Nom d'expédition (ADN)** ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (CONTAINS BENZOYL PEROXIDE, BENZOIC ACID, NONYL ESTER, BRANCHED AND LINEAR)

##### **14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

**Classe ADR/RID** 9

**Code de classement ADR/RID** M7

**Etiquette ADR/RID** 9

**Classe IMDG** 9

**Classe/division ICAO** 9

**Classe ADN** 9

### Etiquettes de transport



### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID) III

Groupe d'emballage (IMDG) III

Groupe d'emballage (ICAO) III

Groupe d'emballage (ADN) III

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/poluant marin



### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS F-A, S-F

Catégorie de transport ADR 3

Code de consignes d'intervention d'urgence 2Z

Numéro d'identification du danger (ADR/RID) 90

Code de restriction en tunnels (-)

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac Non applicable.  
conformément à l'annexe II de  
la convention Marpol 73/78 et  
au recueil IBC

### **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE (EU) No 2015/830

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Information générale Sur la base de résultats de test. Solide - ASTM D4359-90

Commentaires sur la révision NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

Date de révision 13/01/2020

Numéro de version 3.000

Remplace la date	01/12/2017
Numéro de FDS	20496
Phrases de risque dans leur intégralité	R3 Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition. R7 Peut provoquer un incendie. R36 Irritant pour les yeux. R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Mentions de danger dans leur intégralité	H241 Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.